

**DIVISION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE 2018- N°69

Affaire suivie par :
Kadiatou DIALLO, chef de service DPE 3

Mel: ce.dpe3-congedeformation@ac-versailles.fr

Danielle FOLLET, chef de service DPE 2

Mel: ce.dpe2-congedeformation@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	A	ESPE
I	Inspections	A	Universités et IUT
I	CT-CM	A	Gds. Etab. Sup
I	Chefs Div.	A	CRDP
I	Chefs Serv.	A	DRONISEP
A	LYC	A	CROUS
A	CLG	I	SIEC
A	LP	I	Représentants des Personnels, 1 ^{er} degré
A	EREA/ERDP		
A	CIO		
	APE (ass. parents- élèves)		

Versailles, le 13 novembre 2018

**La Rectrice de l'Académie de Versailles,
Chancelière des Universités**

à

**Mesdames, Messieurs les présidents
d'université,**

**Mesdames, Messieurs les chefs
d'établissement des lycées généraux,
professionnels et technologiques,**

**Mesdames, Messieurs les principaux des
collèges, SEGPA**

**Objet : Congé de formation professionnelle des personnels
enseignants du 2nd degré, d'éducation et d'orientation titulaires et
non titulaires- Année scolaire 2019-2020-**

Réf :

-Article 34, 6° loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique de l'Etat ;

-Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 sur la formation professionnelle
des fonctionnaires de l'Etat ;

-Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation
professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et ses établissements
publics.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les dates de
dépôt des demandes de congés de formation professionnelle des
personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'orientation et
d'éducation de votre établissement.

Les modalités et conditions d'attribution sont précisées en annexe 1

Le dossier de candidature pour les titulaires est indiqué en annexe 2 ;
celui pour les non titulaires en annexe 3. Les dossiers de candidature
**doivent être retournés via la voie hiérarchique au plus tard le 18
janvier 2019 délai de rigueur par voie électronique uniquement à :**

Pour les personnels titulaires : ce.dpe3-congedeformation@ac-versailles.fr

Pour les personnels non titulaires : ce.dpe2-congedeformation@ac-versailles.fr

Je vous demande de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance
des personnels concernés.

Nature du document :

Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 1 p.
Annexe 11 p.
Total 12 p.

Pour la Rectrice par délégation

La Directrice des Ressources Humaines

Signé : Marine LAMOTTE d'INCAMPS